****

**Règlement intérieur**

**PREAMBULE**

Le règlement intérieur s’appuie sur les valeurs du projet éducatif de l’Enseignement Catholique, et repose sur des principes qui s’imposent à tous dans l’établissement. Etre une école pour la personne et pour les personnes, promouvoir l'élève dans son intégrité, le placer au centre du projet éducatif. Ne pas réduire l'éducation aux aspects purement techniques et fonctionnels : l'éducation présuppose et implique toujours une conception déterminée de l'homme et de la vie ; se préoccuper non seulement du comment éduquer mais aussi du pourquoi en prenant l’enfant dans son identité globale.

1. **POURQUOI UN REGLEMENT INTERIEUR ?**

 • Le règlement intérieur a une dimension informative : il apporte aux familles et aux élèves les précisions sur les aspects pratiques de la vie de l'école (horaires, etc...). Il est ainsi un outil de meilleure relation avec les parents.

• Le règlement intérieur a une dimension juridique : c'est une référence pour préciser les modalités d'application des droits et obligations de l'élève à l'école et donc aussi des parents dans leurs relations avec l'école.

• Le règlement intérieur a une dimension éducative : il aide à la responsabilisation de l'élève en lui fournissant le cadre de vie de l'école. C'est un contrat entre l'établissement, l'élève et la famille. Dans ce souci éducatif, tout règlement intérieur se concrétisera par l'élaboration de règles de vie avec les élèves pour la classe, pour l'école.

1. **LE ROLE PUBLIC D'UNE ECOLE CATHOLIQUE :**

Statut de l’enseignement catholique du 1er juin 2013 – Art 13

 L’école catholique propose à tous son projet éducatif spécifique et, ce faisant, elle accomplit dans la société un service d’intérêt général. C’est pourquoi les écoles catholiques s’inscrivent délibérément dans une logique de contribution au service éducatif de la Nation. Dans le cadre du principe de liberté d’enseignement, elles coopèrent volontiers avec les pouvoirs publics et les autres institutions éducatives, avec lesquels elles tissent un dialogue serein et constructif, fondé «sur le respect mutuel, la reconnaissance réciproque de leur rôle propre et le service commun à l’égard de l’homme».

1. **ADMISSION ET INSCRIPTION**

 L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers ; aucune discrimination pour l'admission d'enfants étrangers ne peut être faite, ni pour raison religieuse. L'école est un droit pour tous les enfants. Les enfants handicapés ont, au même titre que les autres enfants, droit à la scolarité. Cette admission est possible, dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire un enfant à l'école, les parents doivent présenter :

 - le livret de famille ;

 - une attestation précisant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou une copie de la partie vaccination du carnet de santé ;

 - un certificat de radiation émanant de l'école d'origine (indiquant la dernière classe fréquentée) en cas de changement d'école.

- Pour les enfants de parents divorcés ou pour les enfants naturels, document précisant l'exercice de l'autorité parentale et les conditions de garde (document fourni par le juge aux affaires familiales).

Aucun enfant ne peut être inscrit définitivement si la famille n'a pu présenter les pièces énumérées ci-dessus. L'inscription d'un enfant dans l'école n'a pas à être renouvelée chaque année, elle est reconduite automatiquement (après enquête auprès des parents).

En cas de changement d'école, sur demande écrite signée par les deux parents, un certificat de radiation et le livret scolaire sont remis aux parents contre un reçu signé de leur part ou transmis directement au directeur du futur établissement fréquenté. Le chef d’établissement informe les familles que tous les élèves scolarisés dans l'établissement sont inscrits dans une base informatique « base élèves » sur le serveur informatique de l'éducation nationale. Chaque élève se voit attribuer un numéro éducation nationale. Cette inscription est obligatoire. Les familles, en application la législation, peuvent exercer, auprès du chef d'établissement, leur droit d'accès aux informations nominatives contenues dans la base de données.

**SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

 En application de la loi du 11 février 2005, tout enfant présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant peut être inscrit à l'école Saint-Pierre. Le projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de leur scolarité. Une équipe de suivi de la scolarisation facilite la mise en œuvre et assure, pour chaque élève handicapé, le suivi de son projet personnalisé de scolarisation. L'enseignant référent favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet de scolarisation.

**1.LES HORAIRES**

L'école St Pierre fonctionne sur 4 jours.

 **Matin : 8 h 40 – 11 h 55**

**Après-midi : 13 h 30 – 16 h 30**

Les élèves sont accueillis sur la cour de CE2/CM à partir de **8 h 15 (ouverture des portes)** : heure officielle d’ouverture de l’école.

Avant cette heure*,* les enfants sont sous votre responsabilité ou doivent aller à la garderie commune avec l’école Saint-Jean, rue Amiral Salaun.



 Les élèves ne sont pas autorisés à aller sur la cour avant 8 h 15 !

Aux heures d’entrée et de sortie des cours, **les parents ne** montent pas jusqu’aux portes des classes, mais **restent en bas de cour, derrière la ligne rouge.**

Ne pas pénétrer dans l’école avant 11 h 45 et 16 h 20 : merci de transmettre l’information aux grands-parents !

Si Rv sur temps scolaire : appeler au **visiophone** et s’identifier en donnant le motif de votre visite.

**NB : Passage possible des élèves de St Pierre vers la cour St Jean à 12 h et 16 h 30**

**2. LA SCOLARITÉ**

 La progression de l'élève dans chaque cycle est déterminée par le Conseil des maîtres sur proposition du (ou des) maître(s) concerné(s). L'allongement ou la réduction éventuels d'une année de la durée passée par l'élève dans l'ensemble des cycles des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et des approfondissements (cycle 3) fait l'objet d'une proposition écrite adressée aux parents. Ceux-ci peuvent contester auprès de la directrice par écrit la proposition. Une commission d'appel statuera définitivement.

**3.LES ABSENCES ET RETARDS**

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur (***l'article L. 131-8 du code de l'éducation)***

. Les absences avec leur motif sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par chaque enseignant responsable de classe ; le bilan mensuel est effectué régulièrement.

 En cas d'absence, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9 h 30, en indiquant le motif.

***Seuls les motifs suivants sont des motifs d'absence recevables :***

******

* *maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,*
* *réunion solennelle de famille,*
* *empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,*
* *absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.*

Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence serait immédiatement signalée aux parents. Dans tous les cas, les parents doivent, dans les quarante-huit heures, faire connaître le motif de l'absence par écrit et avec production, le cas échéant, d'un certificat médical notamment en cas de maladie contagieuse.

À la fin de chaque mois, la directeur signale à l'inspecteur d'académie les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois. Toutefois, des autorisations d'absences exceptionnelles peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des parents, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel (au maximum une semaine).

*Les parents* ***doivent informer l'école en cas d'absence de leur enfant par téléphone (02 98 40 36 52) ou par mail****; la secrétaire transmet alors l'information au professeur concerné.*

**accueil.saint.pierre@orange.fr**

***Eviter le mail à la classe sauf en doublon du secrétariat***

*Au retour en classe, l'enfant montre* ***au professeur le billet d'absence complété dans l’agenda Ecolien*** *sur lequel est mentionné la date de l'absence* ***et*** *la raison de l'absence****.***

 ***Chaque absence doit en effet être justifiée,*** *conformément aux dispositions du Code de l'Education (*[***http://eduscol.education.fr/cid46689/absenteisme-scolaire.html***](http://eduscol.education.fr/cid46689/absenteisme-scolaire.html)*)*

L'assiduité est un élément de base pour une bonne scolarisation.

NB : les professeurs ne donnent pas de travail pour des vacances anticipées.

**4. LA SECURITE**

* **Sécurité routière :**
* La **rue Jean Corre** est en sens unique, veuillez **respecter la limitation de vitesse** (30 km/h) et soyez vigilants aux traversées d'enfants lors des sorties…
* Respecter aussi le code de la route : tolérance d'arrêt sur ligne jaune si absence de car, idem le long du liseret jaune

 (ne pas quitter son véhicule !).

* *Le parking derrière la cantine (portail vert) est* ***strictement réservé aux membres du personnel****! Le passage pour aller plus vite à St Jean n’est pas autorisé (passer par la rampe PMR/ portail)*
* Les enfants qui prennent le car **doiven**t attendre qu'on les appelle dans la **zone d'attente** réservée près du portail.
* **Sécurité incendie :**

**3 exercices d'évacuation « incendie »** sont programmés dans l'année.

* **Plan Particulier de Mise en Sûreté :**
* **2 exercices PPMS confinement** (Plans Particuliers de Mise en Sûreté) - **risques** sismiques, chimiques...- sont également prévus.
* **PPMS intrusion :**

Le plan Vigipirate est toujours actif et nous vous demandons par conséquent d'éviter les regroupements aux abords de l'école lors des entrées et sorties.

 Un **contrôle visuel** est assuré au portail le matin, le midi à partir de 8 h 15, à 11 h 45, à 13 h 20 et à 16 h 20

L’école est fermée durant la journée ; un système de **visiophone** vous permet de vous signaler si vous souhaitez entrer dans l'établissement sur temps scolaire.

**Un exercice PPMS confinement en classe** est renouvelé cette année.

**Un exercice PPMS évacuation** est également organisé en fin d'année (les classes se regroupent dans la salle du Cléguer)

**Des caméras de vidéo-surveillance** sont également installées aux portails.

**. Lutte contre le harcèlement :**

Une sensibilisation en classe est donnée chaque année, des interventions spécifiques sur ce thème sont planifiées dans toutes les classes de CM1

**5. LES SERVICES  PERISCOLAIRES :**

 **LE TRANSPORT SCOLAIRE :**

Un service de cars (6 lignes : St Jean, Caro, Tinduff, Keraliou, Larmor, Porsguen) dessert l’école matin et soir ; s’adresser en mairie pour les circuits et l’inscription.

L’enfant attend dans la zone dédiée en bas de cour et se tient prêt à descendre quand on l’y autorise.

**GOÛTER**

Il a lieu dès 16 h 30 **dans la cantine maternelle.**

Si vous récupérez votre enfant avant 17 h, **vous ou votre enfant doit impérativement se signaler** **auprès de la surveillante** pour lui permettre de pointer sa sortie.

**L'ETUDE SURVEILLEE CE2/CM1/CM2**

Elle fonctionne de 17 h à 17 h 30 **dans la cantine Saint-Pierre** et est assurée par les professeurs, uniquement pour les élèves du CE2 au CM2 qui sont en garderie.

Les enfants sont scannés à l’entrée de l’étude.

Attendre la fin de l’étude pour récupérer votre enfant (pour respecter l’ambiance de travail)

A 17 h 30, les enfants qui restent en garderie rejoignent le groupe des CP/CE1 sur la cour ou en salle de motricité.

**L’AIDE AUX DEVOIRS CP/CE1:**

Pour les CP et CE1, une **aide aux devoirs** est assurée par le personnel, en salle de motricité, également de 17 à 17 h 30.

Après 17 h 30 : garderie en intérieur ou sur la cour selon le temps.

Pour éviter les dérangements durant ce temps de travail, les parents ne peuvent **pas venir chercher votre enfant durant cette demi-heure.**

Ils doivent **impérativement signaler la récupération de votre enfant à la surveillante, qui scannera sa sortie** (le cartable restant à l’intérieur de la salle).

**LA GARDERIE**

*Elle fonctionne le matin dans la salle de motricité Saint-Jean à partir de* ***7 h 15*** *(pour maternelle et primaire)* ***et le soir à l’école Saint-Pierre de 16 h 30 à 18 h 30***

 ***(les derniers enfants montent à St Jean attendre leurs parents jusque 18 h 45).***

Si l’enfant quitte la garderie **à 17 h 30, il y a un tarif préférentiel ;** ce dernier ne peut s'appliquer que si ce départ est **régulier (tous les jours de la semaine, tout au long de l'année).**



**S’inscrire auprès du secrétariat !**

Les enfants quittant à 17 h 30 sont scannés par le professeur en CE2/CM1/CM2 et par les surveillantes en CP et CE1.

Le parent doit impérativement venir signaler le départ de son enfant à une des surveillantes au départ à 17 h 30 !

Si vous prévoyez d’être en retard pour prendre votre enfant, avertissez l’école pour qu’il ne s’inquiète pas. (02 98 40 36 52 pour St Pierre et 02 98 40 66 66 pour St Jean). Il est dirigé vers la garderie.

**LA PAUSE MERIDIENNE :**

* **L’espace ludique :**

Validé et piloté par la Direction générale de l'enseignement scolaire, ce dispositif induit des progrès majeurs en termes de pacification des comportements, de coopération et de bien-être, favorisant un accès aux apprentissages dans de meilleures conditions.

Il est ouvert durant la pause méridienne en salle de motricité et offre la possibilité **pour les amateurs de jeux calmes** de jouer aux cartes, aux échecs, aux jeux de construction...

* **La bibliothèque :**

Entièrement mise à jour, elle est également ouverte sur l’heure de midi ; les enfants peuvent même, s'ils le souhaitent, emprunter des livres.



***Tout livre non restitué sera facturé en fin d'année !***

* **Les cours de récréation :**

Elles ont été pensées pour le bien-être des enfants avec des arbres, un circuit vélo/trotinnettes des espaces de jeux collectifs, des « coins gym », des billodromes, des bancs…dont le banc de l’amitié, et des **coffres à jeux.**

 **LA CANTINE** :

Pas de portage de repas, notre cantine est **autonome** et c’est une chance !

 Les menus sont élaborés sur place par notre cheffe cuisinière, et validés par une nutritionniste ; ils sont consultables à l'école ou sur le site Internet de l'école.

 La cantine tient à jour un **Plan de Maîtrise Sanitaire** ; elle est suivie régulièrement par un laboratoire de contrôle (LABOCEA) et l'Inspection Vétérinaire. La cheffe cuisine respecte les normes sanitaires bien sûr, mais aussi les nouvelles réglementations Egalim 1 et 2 donnant la part belle au bio et aux produits labellisés.

Les familles signalent en début d'année les jours de cantine, mais les inscriptions se font chaque matin.

**Le système d'enregistrement :** chaque élève bénéficie d'une carte qui est scannée à son passage au self.

Cette carte reste à l’école ; les cartes des enfants restant à la cantine seront regroupés dans un classeur (CP et CE1) et scannés au passage de la classe. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 récupèrent leur carte avant midi, présentent leur carte à leur entrée du self et la remettent ensuite dans une boîte.

Les élèves ne sont pas servis à table mais sont plus autonomes avec le **service « scramble » :** en temps normal (hors Covid), les enfants se servent en couverts, entrée et dessert et vont s'installer ; ils se lèvent une fois pour être servis du plat du jour. Ce système améliore le confort acoustique de ce lieu important de l'école !

Une fois le repas terminé, l’enfant peut sortir à sa guise après avoir desservi son plateau et trié ses déchets.

****

 **Labellisée Eco-école,** nous luttons depuis 2009 contre le gaspillage alimentaire, trions les déchets et respectons au mieux les lois EGALIM 1 et 2, avec une augmentation progressive **de bio et de produits labellisés...** Nous avons décidé de poursuivre nos achats auprès **de producteurs locaux.**

Le nettoyeur vapeur permet de limiter l’usage de produits chimiques et facilite le travail du personnel.

Des rencontres régulières sont organisées avec l’APEL.

**6. LES SERVICES SCOLAIRES :**

 **LE DISPOSITIF D'ADAPTATION**

**Mme Delphine Gouriou,** titulaire du dispositif d’adaptation de l’école, est présente deux journées sur l’école. Il s’agit d’une enseignante spécialisée qui intervient sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l’enseignant titulaire soit auprès des enfants **ayant des difficultés d’apprentissage** (par groupe de 2 à 4 enfants).

Avant toute prise en charge d'un enfant, le professeur de l'élève rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.

 **LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Pour aider les familles et les professeurs à établir un diagnostic sur des difficultés rencontrées par un élève, la Direction de l'Enseignement Catholique bénéficie d'un service de psychologie scolaire. Le professeur peut proposer pour votre enfant un bilan psychologique mené par un professionnel (**Mme Emmanuelle Le Cleach**). Ce bilan n'est qu'un « éclairage » supplémentaire pour les parents et l'équipe éducative ; ce n'est en rien une prise en charge médicale...

Le coût est répercuté sur l’ensemble des familles et intégré à la contribution scolaire.

**L'ENSEIGNANT REFERENT :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l’égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d’**assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés** dans les écoles « ordinaires».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés ; il conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le  cadre d’une réunion d’équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l’équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L’enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des Personnes Handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l’enseignante référente est :

|  |
| --- |
|  **Mme Laëtititia Kerbiriou** |
| DDEC - Site de Brest – 15 Place Sanquer - 29200 BREST  |
| Tél : 02 98 46 86 54 –  |
| **Permanence : mardi après-midi de 13 h 30 à 16 h ?** |

**7 - LA SANTE :**

La prise de médicaments à l’école est strictement réservée aux cas ne pouvant êtretraités d’une autre manière (prise avant et après la classe).

L’ordonnance est alors fournie au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une **autorisation écrite des parents** autorisant le personnel de l’école à administrer le médicament.

Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée !

La prise de médicaments régulière nécessite la mise en place d’un **Projet d’Accueil Individualisé** (PAI).

**En cas d’allergie alimentaire, demander un certificat récent au médecin et avertir** la direction qui vous proposera peut-être également de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé,** sous le contrôle du Médecin Scolaire.

Même s’il ne s’agit que d’un renouvellement de PAI, vous devez remettre au directeur **une nouvelle ordonnance du médecin traitant.**

Si votre enfant a bénéficié d’un PAI l’année précédente, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l’école.

**Les élèves blessés légèrement reçoivent les premiers soins sur place** ; si le cas nécessite l’intervention des pompiers, ceux-ci sont automatiquement appelés et l’enfant transporté aux urgences.

Tous les professeurs et le personnel se forment régulièrement aux premiers soins (PSC1 ou SST)

 **8 - L'HYGIENE, LA TENUE :**

* Interdiction aux parents de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
* Par mesures d’hygiène et de sécurité pour les élèves**, les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés** dans l’établissement. Ils doivent rester en dehors de l’enceinte de l’école.
* Les élèves doivent se laver les mains avant les repas, en classe ou aux toilettes.
* Penser à observer régulièrement la tête de vos enfants lors du shampoing : si présence de poux, le signaler aussitôt à l'école afin qu'un mot soit transmis à tous les enfants de la classe concernée.
* Pas de tongs, pas de fines bretelles, pas de lunettes de soleil : la cour n'est pas un camping ! Port de la casquette autorisé sur la cour.
* Eviter les écharpes (jeux dangereux) en hiver.

**9 - LES VETEMENTS :**



***Ils doivent tous être marqués, pour faciliter la restitution en cas de perte***

***Ecrivez le nom sur les étiquettes ! Profitez de la proposition de l’APEL Saint-Jean !***

*En partenariat avec A QUI S, possibilité de commander des étiquettes personnalisées pour marquer les affaires de vos enfants. Il vous suffit de renseigner le code PL02463 lors de la commande sur*[*www.a-Qui-s.fr*](http://www.a-qui-s.fr/)*.*

Ceci afin d’éviter des échanges ou des pertes. Tout vêtement trouvé est ramassé ; les vêtements récupérés arrivent souvent **sur les barrières** ou le**s porte-manteaux** (préau de la cantine)

Responsabilisez votre enfant ; c’est lui qui doit faire attention à ce qu’il porte ou enlève…Il a le droit d’oublier un vêtement mais il doit tout faire pour le récupérer !

NB : les vêtements oubliés non récupérés sont remis régulièrement à la Croix Rouge.

Les professeurs souhaitent également que les trousses et les stylos des élèves soient également marquées !

**10- LE REGLEMENT D'ECOLE :**

Il est le garant de la protection de chaque élève contre les préjudices qu'il pourrait subir ou les bêtises dont il pourrait être responsable.

Il est distribué en chaque début d'année et condensé dans le **« carnet du citoyen** ». Il permet une reconnaissance rapide des faits ; une croix rouge datée signale aux parents un article non respecté ; l'enfant peut être convoqué par le directeur si récidive ou cas plus grave.

Dans ce cas, après avoir reconnu les faits, l’enfant doit émettre des regrets, demander des excuses, s’engager à ne pas recommencer et enfin proposer un acte de réparation.

Si nouvelle récidive, **un contrat** est mis en place avec l’accord de la famille.

Pour des situations plus graves, une **retenue** puis un **renvoi temporaire** peuvent être imposés par le directeur.

En cas de situation de harcèlement avéré et répété malgré tous les dispositifs d’accompagnement mis en place, l’élève concerné risque un **renvoi définitif**.

**11 - LES ANNIVERSAIRES DES ELEVES ET LES GOUTERS :**

Pour des raisons diverses, nous vous demandons d’être raisonnables dans l’apport de sucreries pour fêter l’anniversaire (un bonbon ou chocolat emballé par élève)

De plus, il est préférable que les invitations privées se fassent discrètement ou en dehors de l'école.



Pour la récréation du matin, nous vous demandons d’éviter les goûters ultra-transformés et les emballages, mais privilégier déjà un bon petit déjeuner pris à la maison et un goûter dans une **boîte hermétique** (qui reste ds le cartable) avec un fruit ou un morceau de pain pour la pause du matin.

**12 - L'ASSURANCE SCOLAIRE :**

L’école souscrit une assurance collective auprès **des Mutuelles St Christophe**, spécialement dédiées à l’Enseignement privé. De ce fait, l’élève bénéficie automatiquement, 24h/24h toute l’année, d’une assurance « Individuel Accidents » s’il est victime d’un accident sans responsable identifié, ainsi que d’une assistance au cours de sorties scolaires.

**La Responsabilité Civile des familles n’est pas incluse dans le contrat**.

 En cas d'accident sur temps scolaire, c'est le directeur qui procède à la déclaration.

Votre enfant est également assuré hors temps scolaire ; s’il lui arrive un accident, pensez à le déclarer sous 5 jours à :

Mutuelles St Christophe Assurances

Gestion des sinistres scolaires

277 rue St Jacques 75256 PARIS cedex 05 Tél : 01.56.24.76.00

Attention ! La MSC ne couvre pas les rayures sur les verres de lunettes !

Lunettes cassées : passer voir son opticien ; si réparation non gratuite, faire réparer ; si pas de prise en charge par votre mutuelle, ou si prise en charge ne couvrant pas l’ensemble des frais, **transmettre à l’école la facture** qui ouvrira un dossier auprès de la MSC.

**13 - LES CONTRIBUTIONS ET MODALITES DE PAIEMENT :**

cf. circulaire « Règlement financier» donnée à la rentrée avec la fiche de renseignements à modifier

**14. LES EVALUATIONS :**

Les évaluations sont faites de manière régulière en classe, par oral, par écrit, sur des cahiers, des fichiers ou des feuilles.

Suivre le travail de votre enfant chaque semaine vous permetr de voir où il en est. Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du professeur qui répondra à vos interrogations.

Deux fois par an (avant les vacances de février et en juin), vous pouvez consulter son bulletin sur la plateforme Educartable.

Un identifiant et un mot de passe sont attribués aux élèves de CP et aux nouveaux élèves.

Vous devez signer numériquement ces bulletins.

**15. LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES**

Pour vous informer de la vie de l’école, nous vous tiendrons régulièrement au courant :

* sur ce qui va s’y passer à travers **le BIP (Bulletin d'information du Primaire) mensuel (par mail)**
* consultez de même les circulaires collées dans le **cahier de liaison/agenda de l’école : l’Eco-lien**

*Nous vous demandons de* ***signer*** *chaque circulaire, afin de nous assurer que vous l'avez bien lue.*

* Un petit coup d’œil aux **panneaux d’affichage** situés sous le préau. (articles de presse, affiches)
* **Le mailing** est également une autre voie quand il n'y a pas de réponse en retour ou pour les urgences.
* Vous devez communiquer les **absences** par mail ou par téléphone (0298403652).
* Si votre enfant est **blessé ou malade**, le secrétariat tentera de vous joindre par téléphone.
* Vous pouvez également consulter **le site Internet** pour voir les menus de la cantine, consulter les articles de presse, les comptes-rendus de projets, de sorties... mais aussi le **compte Facebook** ou **Instagram** de l’établissement.

[http://eco](http://ecole-stpierre-plougastel.fr/)le-stpierre-plougastel.fr/est à mettre dans vos « favoris » !

**16 - LES ASSOCIATIONS :**

******

* **L’**

**L’Association de Parents d’Elèves** est composée de parents motivés désirant s’impliquer dans la vie de l’établissement ; elle propose des rencontres, des conférences… ; elle organise diverses manifestations dont les bénéfices permettent l’achat de matériel ou l’allègement des sorties ou animations pédagogiques pour vos enfants...

 N’hésitez pas à rejoindre l’équipe !

* **L' :** L'OGEC est membre à part entière de la communauté éducative, placée sous la responsabilité du chef de l'établissement.

**L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique** a pour but d'offrir à la communauté éducative les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement.

Le rôle de l'OGEC s'exerce dans trois domaines principaux :

* la gestion économique et financière :
* la gestion sociale : l'OGEC est l'employeur du personnel non-enseignant.
* La gestion immobilière : l'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction si nécessaire.



**- L’Association des Amis de la**

Les bénévoles, amis, anciens parents ou anciens élèves des écoles privées de Plougastel assurent chaque 2ème dimanche de juin une fête dont la notoriété a dépassé depuis longtemps les frontières de la commune.

Les bénéfices de cette journée sont reversés aux 3 écoles catholiques de Plougastel.

* **Divaskell** :

Il s’agit de l’association des parents de la filière bilingue de St Jean, St Pierre et Ste Anne !

**Ses objectifs :** promouvoir et développer l’apprentissage de la langue et de la culture bretonne dans les établissements scolaires catholiques de Plougastel, représenter les parents et le projet bilingue des établissements scolaires catholiques auprès des instances départementales, régionales et académiques, apporter une aide matérielle et financière aux écoles par le biais de diverses actions, animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire et favoriser l’ouverture vers d’autres langues et d’autres cultures.

**18 - LES RELATIONS ECOLE/FAMILLE :**

Les parents sont tenus au courant de l’évolution scolaire de plusieurs façons :

**Le cahier de correspondance/agenda, l’Ecolien :**

Il est personnalisé au nom de l’enfant et à celui de l’école et contient des éléments de culture chrétienne.

L’élève doit l’avoir en permanence sur lui. Il contient les demandes d’autorisation de sorties entre autres et il permet aux parents de demander un rendez-vous aux enseignants et vice-versa, et de se tenir au courant de la vie scolaire de l’établissement.

L’élève y transcrit systématiquement leçons et devoirs. Nous prions les parents d’examiner régulièrement la tenue du cahier.

Si des anomalies y sont constatées, il est souhaitable de prévenir l’enseignante.

**Le cahier du jour :**

Il est le reflet du travail de la semaine ou de la quinzaine. Il doit être signé par les parents !

**Le bulletin numérique semestriel Educartable :**

Transmis en janvier et en fin d'année.

Les professeurs utilisent l'application Educartables et peuvent accéder aux résultats d'évaluations en ligne à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Le bulletin doit être « signé » par les deux parents. Vous avez aussi la possibilité de les conserver et de les éditer.

**Les réunions de parents :**

Elles ont lieu fin septembre/début octobre

**Les rendez-vous avec le professeur :**

A éviter autant que possible les entretiens au portail… Un entretien se prépare ; il est donc indispensable de prendre rendez-vous avec le professeur si vous souhaitez évoquer le travail et le comportement de votre enfant.

Pour des situations plus complexes, le directeur peut organiser des **Réunions d’Equipe Educative**.

**23 - LE PROJET D'ECOLE :**

**Le projet pastoral :**

L'école St Pierre revendique l'heure de caractère propre commune à toutes les écoles catholiques de France.

Elle est assurée par les professeurs, une heure par semaine. Il s'agit essentiellement de culture chrétienne qui tient compte du calendrier liturgique. Deux célébrations sont proposées chaque année à l'église. Une cérémonie d’accueil des nouveaux élèves a lieu en début d’année, ainsi qu’une cérémonie de remerciements en fin d’année (la St Pierre)

 Les parcours utilisés sont :

*CP : Je découvre Jésus*

*CE1 : Zou*

*CE2/CM1/CM2 : Anne & Lé*

**La solidarité :**

Chaque année, parents, personnel et élèves participent à des actions de solidarité :

A Noël : collecte pour le Secours Catholique, La Croix Rouge ou les Restos du Cœur

A Pâques : course solidaire

2015/2016 : pour Handisport

2016/2017 : pour Espoir Irak

2017-2018 : pour l'Arche

2018-2019 : pour ELA

2019-2020 : x

2020-2021 : pour les Crèches d’Aréquipa

2021-2022 : Handisport

**2022-2023 : Avenir Vacances**

****

**Le projet**

**L’école St Pierre est labellisée depuis des années !**

**cf. carte sur** [**https://www.eco-ecole.org/**](https://www.eco-ecole.org/)

****

**Elle a obtenu en 2022/2023 le label académique**

pour 3 ans

**DECHETS :**

Vous pouvez déposer vos :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| cartouches d’imprimantes jet d’encre | Cartouche-vide.fr | Compensation financière pour l’école |
| piles usagées | Piles solidaires | Projets avec Electricité sans Frontières |
| bouchons | Breizh29 | Matériel médical pour enfants handicapés |
| stylos usagés | Brest métropole déchets Terracycle | Compensation financière pour l’école |
| journaux | Cellaouate | Compensation financière pour l’APEL de l’école |
| Huile usagée de la cuisine de l’école |  |  |

**ALIMENTATION :**

**A la cantine**, nous faisons aussi en sorte de limiter le gaspillage alimentaire, d'encourager au tri sélectif, de gérer nous-mêmes nos déchets biodégradables (composteur + poulailler), d'augmenter chaque année la part de bio dans les menus et de travailler le plus possible en circuit court, en privilégiant les circuits nationaux, régionaux et locaux.

**SOLIDARITES :**

L’école mène chaque année une collecte de jouets ou de nourriture à Noël et une phase de sensibilisation et une course solidaire pour une association caritative ou humanitaire pendant le carême...

**SANTE :**

Prévention et informations (poux, sommeil, alimentation, EPS, dangers Internet, Education Affective Relationnelle et Sexuelle…)

**EAU :**

Lutte contre le gaspillage, chasse aux fuites, récupération d’eau pour le potager…

**ENERGIE :**

Installation de robinets thermostatiques, vérification des lumières, fermeture des portes, remplacement progressif de tous les projecteurs hallogènes par des leds…

**BIODIVERSITE :**

Massifs plantés, potager, mare, zones de Bizz (ensemencements de fleurs pollinifères dans des zones avec l’APEL…)

L’école est « Refuge LPO » ; objectif : s’engager à la protection des oiseaux et faire en sorte qu’ils s’y sentent bien…

Le comité de suivi **Eco-école** a choisi de poursuivre le thème de l’année dernière sur la **biodiversité.**

**Le bilinguisme précoce :**

Créée à la rentrée 1995/1996, la filière bilingue français/breton de l'enseignement catholique à Plougastel compte aujourd'hui **200** élèves.

Elle est implantée à la maternelle St Jean, au primaire à St Pierre ainsi qu'au collège Ste Anne.

Elle a pour marraine la chanteuse Gwennyn.

Le système d'enseignement est basé sur une parité horaire pour les 2 langues**.**

A la fin du cycle 3 (CM2), les élèves sont capables de lire, d'écrire des textes courts et de s'exprimer en breton, avec encore, cependant, des erreurs et des hésitations.

Comme les autres enfants de l'école, les élèves bilingues du primaire bénéficient d'un enseignement en anglais dès le CP (1 h 30 à partie du CE2). Les GS bénéficient d'une initiation en anglais tout au long de l'année.

Les élèves ont la possibilité de poursuivre ensuite au collège Sainte Anne, toujours à Plougastel.

**L'ouverture internationale :**

L'école St Pierre est une école ouverte sur le monde : enseignement de l'anglais par des professeurs habilités, participation à la Journée européenne des langues...



L’école fait partie du Consortium Erasmus + de l’Enseignement Catholique du Finistère.

Ce partenariat permet aux professeurs, au personnel, d’aller se former dans des centres de formation ou dans des établissements de l’UE. Ils améliorent ainsi leur niveau d’anglais et découvrent de nouveaux systèmes éducatifs…

Des financements sont également possibles pour des classes de CM2…



Toutes les actions et projets menés en ce sens ont permis à St Pierre d’obtenir **le label Euroscol du Rectorat,**

 ainsi que celui de **l’Ouverture Internationale et Européenne de l’Enseignement Catholique du Finistère.**

**Les autres projets** de cycle, de niveau ou de classe sont précisés lors des réunions de classes.